



Plan de déplacements PHASE DE TESTS



Dans le cadre de l'étude sur le plan de déplacements, des tests de circulation vont être effectués. L'objectif de ces modifications est avant tout de mettre en place des cheminements piétons et cycles sécurisés. Ils permettront d'évaluer et d'orienter certains choix d'aménagement pour l'avenir.

Du 15 juin au 28 septembre 2018

4 rues seront passées en sens unique (cf plan au verso):

- Sens unique « Montée de la Grande Perrière » (sens montant)

Entre l'intersection de la rue de la ville et l'intersection de la rue de l'Ancienne Cure.

- Sens unique « Route de Margnolas » (sens montant)

Entre la place de la pompe et l'intersection de la rue de Pellerà.

- Sens unique « Rue de l'Ancienne Cure »

Entre l'intersection de la Montée de la Grande Perrière et l'intersection de la Route de Margnolas

- Sens unique de la rue du Bourg (sens Est-Ouest)

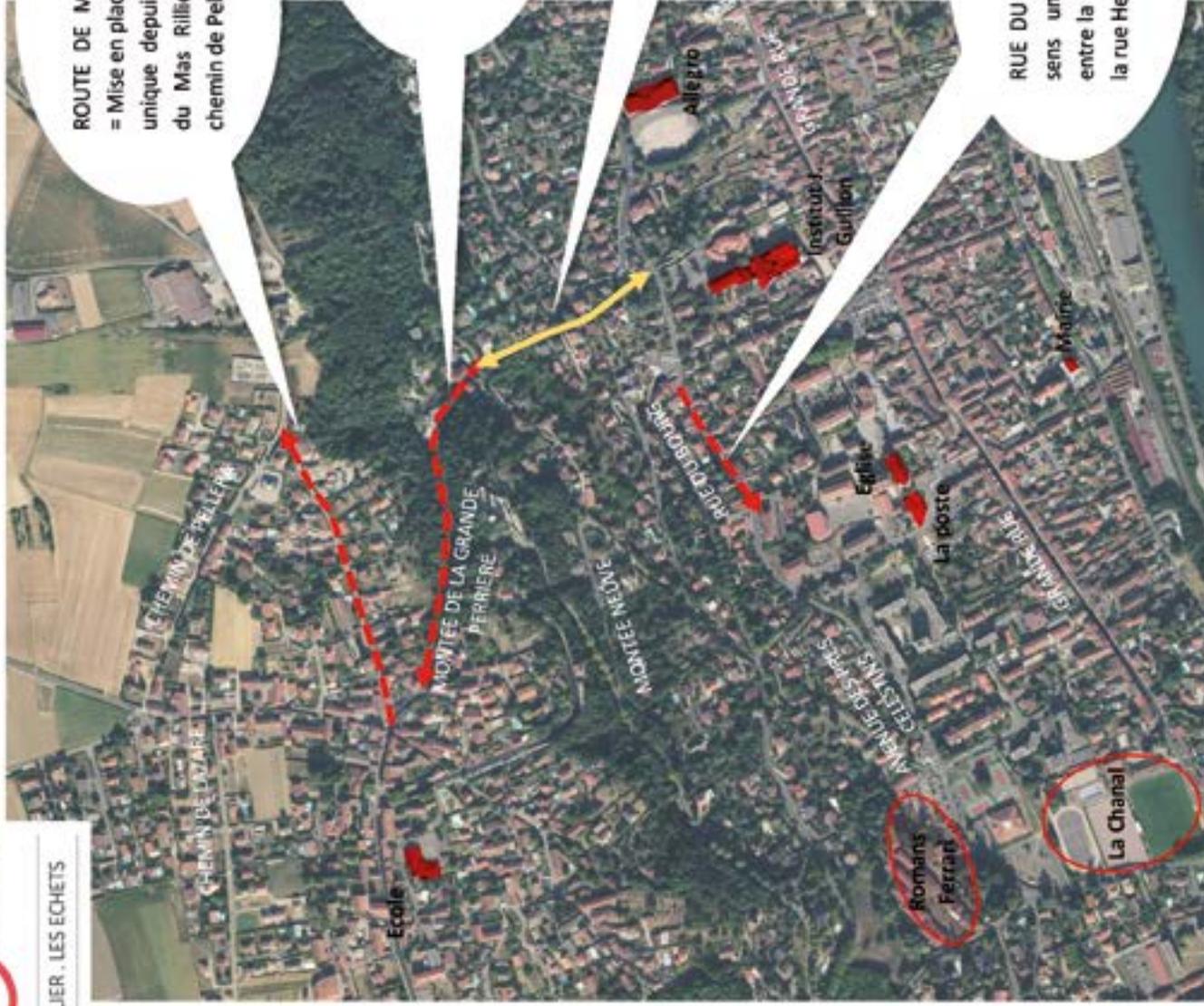
Entre l'intersection de la rue Joseph Carre et l'intersection de la rue Grobon.

De nouveaux comptages seront mis en place afin d'analyser les impacts de ces tests sur l'ensemble de la circulation de la commune. Les résultats seront abordés dans le cadre d'une seconde série d'ateliers de concertation.

Des questions, des idées ? Écrivez-nous à : test.deplacements@miribel.fr

TESTS PLAN DE DEPLACEMENTS

15 JUIN – 28 SEPTEMBRE 2018



De nombreux panneaux sont répartis sur la commune pour indiquer les déviations à suivre.

ROUTE DE MARGNOLAS
= Mise en place d'un sens unique depuis le centre du Mas Rillier jusqu'au chemin de Pellera

MONTEE DE LA GRANDE PERRIERE NORD = Mise en place d'un sens unique montant depuis la rue de la Ville jusqu'au Mas Rillier

MONTEE DE LA GRANDE PERRIERE SUD = Maintien du double sens de circulation entre l'Av. Joséphine Guillon et la rue de la Ville.

RUE DU BOURG = Mise en sens unique vers l'Ouest entre la rue Joseph Carre et la rue Henri Grobon.